



L'an deux mille quatorze et le DIX NEUF DECEMBRE

A la salle polyvalente de Catenay, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno LEGER

Etaients présents :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST	Excusé	Jean-Jacques BOUTET	pouvoir donné à Chauvet
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	Présente		
	Vincent DECORDE	Présent		
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER	présent	Eric CHIVOT	Présent
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Présent	Eliane COEFFIER	Présente
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE	Excusé	Delphine DURAME	Excusée
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU	Excusé	Fabienne VERHAEGHE	Présent
Bosc Edeline	Denis LEMOUCHER	Présent	Jean-Pierre HOUEL	Présent
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER	Présent		
	Dominique ALIX	Présent		
Buchy	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	Présente		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	présente		
Cailly	Léon LEVASSEUR	Présent		
	Michel FAUVEL	Présent		
Catenay	Norbert CAJOT	Présent		

	Chantal DONCKELE	Présente		
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER	Excusé	Dominique HOUEL	Excusé
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY	Présent	Jacques AMEDEE	Excusé
Héronchelles	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	Présent
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
Longuerue	Corinne JOUTEL	Excusée	Joël FORTIER	excusé
Morgny Pommeraye la	Pascal SAGOT	Présent		
	Annick LANGLOIS	Excusée-pouvoir à M. SAGOT		
	François CAPET	Présent		
Pierreval	Paul GREVET	Présent	Thierry AUVRAY	Présent
Rebets	Bernard CORBILLON	Présent	Dominique NEHOU	Présent
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD	présent		
	Patrice NION	Présent		
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	Excusé
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL	Présent		
	Ansbert LECOQ	Présent		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	Présent
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS	Présent	Christelle SCHOEGEL	Excusée
Vieux Manoir	Pierre PALENNE	Présent		
	Fabrice OTERO	Présent		
Yquebeuf	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	excusé

Pouvoirs donnés de :

Mme Annick LANGLOIS à M. Pascal SAGOT – Morgny-La-Pommeraye
M. Jean Jacques BOUTET, Bierville à M. Patrick CHAUVET, Buchy

Assistaient :

Céline MARECHAL, DGS

1. Nomination du secrétaire de séance et Validation du PV du 2 octobre 2014

M. Le Président procède à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Bruno LEGER, Maire de La Rue Saint Pierre se propose.

M. Chauvet demande l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 2 octobre 2014 avec les modifications suivantes apportées :

Les modifications suivantes ont été apportées (par rapport au PV envoyé avec la convocation) : p 7, point 11 –délibération 2014-10-65.

« A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté est d'accord sur la décision de principe de surseoir aux travaux d'investissement voirie par du PATA sur une commune qui ne pourrait, pour diverses raisons, exceptionnellement pas verser de fonds de concours à la CCME.

Monsieur Molmy – Maire d'Yquebeuf précise : « Que « diverses raisons » ne s'appliquent pas à Yquebeuf puisque la commune refuse le fond de concours compte tenu des modalités d'applications donc, elle n'entre pas dans le schéma proposé » et Monsieur Levasseur, Maire de Cailly, ajoute : « Cette solution va accroître la différence entre les communes pauvres et celles qui ont les moyens »

Aucune autre remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, le conseil communautaire approuve le compte rendu à l'unanimité.

Le Président demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Présentation du rapport - bilan de l'école de Musique – saison 2013-2014,

A l'unanimité, le conseil accepte.

2. Point sur le projet d'extension du Parc d'activités – Autorisation de sollicitation du service des domaines-Délibération 2014 -12-66

Monsieur OTERO fait le point sur l'avancée du dossier. Le permis d'aménager a été instruit, a reçu un avis positif de la DDTM et a par conséquent été signé par le Maire de La Rue Saint Pierre, Monsieur LEGER.

Le Dossier loi sur l'eau a été déposé et le délai d'instruction court jusqu'au 2 mars.

Le marché de Recrutement de la maîtrise d'œuvre a été lancé ; les offres doivent nous parvenir pour le 30 janvier au plus tard.

Le Président demande au conseil de valider le recours au service des domaines pour estimer le prix de cession des parcelles du Parc d'activités du moulin d'Ecalles et de l'autoriser à opérer toutes les démarches dans ce sens (signature de convention...).

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté autorise le Président à solliciter le service des domaines et à mener les démarches dans ce sens.

3. Information sur les premiers éléments des analyses financières rétrospective et prospective– Délibération 2014 -12-67

Un document permettant d'illustrer les propos est projeté à l'assemblée.

Monsieur LEGER, Vice Président en charge des Affaires générales et des finances, expose les informations suivantes :

► Un contexte de baisse des dotations et de raréfaction des subventions

► **Les objectifs de travail de la commission :**

- S'assurer des capacités financières de la CCME à porter les nouveaux projets (le déploiement du THD dans le cadre d'une adhésion au SDAN, ADS, extension parc...)
- Chercher des marges de manœuvres / pistes de financement afin de
 - Maintenir un fonds de roulement suffisant pour ne pas rencontrer de difficultés de trésorerie
 - Maintenir un niveau d'endettement mesuré
 - Afin de maintenir une capacité à investir
 - Afin de limiter le poids des charges financières
- Signifier les possibles alertes au Conseil communautaire

► **Les objectifs du travail d'audit confié à la DRFIP**

- Disposer d'une vision :
 - Passée et actuelle : une analyse financière rétrospective
Comment ont évolué les marges de manœuvre sur le mandat précédent? Quel niveau d'investissement a été réalisé ? Comment a-t-il été financé ?
 - Future : sur la base de ce diagnostic, la DRFIP doit procéder à une évaluation des enjeux tendanciels prospectifs par l'identification des contraintes financières /leviers financier à l'horizon du mandat à venir.

► **L'analyse rétrospective permet de montrer que :**

- La situation financière de l'ensemble constitué par la Communauté de communes du Moulin d'Ecalles et ses quatre budgets annexes est saine.
 - Des charges réelles de fonctionnement maîtrisées,
 - Une capacité d'autofinancement en hausse,
 - Un fonds de roulement préservé

► **Le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement**

- Un fonds de roulement préservé (1 437K€) mais augmenté « artificiellement » par des emprunts effectués pour répondre à un besoin de trésorerie en 2012 (622 k€) :
 - Une démarche active de gestion de la dette à mettre en place ?
- Un besoin en fonds de roulement qui s'accroît (49k€ à 397k€)
 - le besoin en trésorerie du parc d'activité

► **Rappel des hypothèses de travail pour le travail de prospective**

► **Les premiers résultats**

- Une capacité d'autofinancement, en baisse sur la période 2015-2019, permettant tout de même de rembourser les emprunts (hormis en 2017) mais pas de financer les dépenses d'investissement envisagées (1 392 k€ sur 2015-2019)

► **Plusieurs pistes à explorer :**

- Revoir à la baisse les investissements
- Maintenir le niveau d'investissement avec :
 - Prélèvement sur le fonds de roulement
 - Emprunt : avec un point sensible, la « détérioration » de notre gestion de la dette (un endettement passant de 2,9 années de CAF Brute à 6 ans)
 - Ligne de trésorerie

Le travail va se poursuivre en commission pour élaborer le débat d'orientation budgétaire.

4. Validation du programme investissement voirie 2015 et autorisation de déposer le dossier de demande de subvention – Délibération 2014-12-68

Présenté par M. Bruno LEGER, Vice Président des affaires générales et des finances. Un document est distribué.

Il est rappelé l'obligation de déposer le dossier de demande de subvention avant le 31 décembre 2014 pour pouvoir prétendre au versement des aides en 2016 au titre du programme 2015. Monsieur Chauvet remercie la commission et le technicien, Joël LEROY pour leur implication dans le montage rapide du programme de travaux.

Le programme d'investissement 2015 est présenté.

- Une enveloppe de 380 000 € TTC comportant une phase optionnelle ; M. Chauvet remercie Norbert CAJOT, Maire de de Catenay d'avoir proposé que les travaux de la commune soient inscrits en phase optionnelle
- Un programme s'appuyant sur le travail technique effectué en 2014
- Un programme financé par :
 - Autofinancement
 - Subvention du Département.
 - Fonds de concours de 30%
- Mode opératoire :
 - Echanges entre le technicien et les 26 communes (rdv, appel téléphonique)
 - Travail de la commission pour prioriser

Il est entendu que la phase conditionnelle du programme investissement sera effectuée en fonction :

- Du résultat des marchés
- De l'obtention des subventions départementales

Monsieur DECORDE souligne le fait qu'il serait opportun d'élaborer un plan stratégique de travaux permettant une programmation pluri-annuelle des investissements.

Monsieur MOLMY, Maire d'Yquebeuf, tient à préciser que des travaux prioritaires prévus au programme 2014 sur la voirie d'Yquebeuf n'avaient pas été réalisés.

A la majorité des membres présents, avec une abstention, le conseil communautaire :

- valide le programme investissement voirie 2015 tel que présenté ci-dessus
- autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants (Département)
- autorise le Président à lancer les marchés correspondants

5. Autorisation droit des sols – Délibération 2014-12-69

Monsieur Chauvet rappelle le contexte dans lequel ce service est transféré. Il évoque l'incohérence dans le timing notamment sur la question du PLUI pour lequel le conseil aura à se positionner (transfert automatique en mars 2017) alors même que les communes s'engagent dans des élaborations de PLU ou viennent tout juste de le terminer.

M. Levasseur, Maire de Cailly souligne la déconnexion de l'Etat avec le terrain.

Pour ce qui concerne le transfert des autorisations, à la demande des collectivités, des conventions de transition peuvent être signées avec les services de l'État pour formaliser dans la phase transitoire, les modalités d'accompagnement de la structure appelée à instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Ces conventions ne peuvent pas avoir pour objet la poursuite de l'instruction par les services de l'État après le 1er juillet 2015.

Monsieur Molmy, Maire d'Yquebeuf, demande à ce que soit étudiée la possibilité de faire appel à un bureau d'études privé, par le biais d'un marché à bons de commande, pour assurer l'instruction des ADS.

Monsieur OTERO, Vice Président en charge de l'attractivité du territoire, se retire du vote de par ses fonctions professionnelles au sein de la DDTM.

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté autorise le Président à signer la convention de transition avec les services de la DDTM.

6. Ecritures d'ordre budgétaire – Intégration inventaire - Délibération 2014-12-70

Au vu de l'actif de la collectivité, il convient de régulariser avant la fin de la présente année, les écritures d'opérations d'ordre budgétaire suivantes afin de procéder aux intégrations des comptes 2031, 2032 et 2033 vers les comptes 21, soit :

DI – chap 041

2152	+ 40974.33 €
21318	+ 251.16 €
2128	+ 306.27 €
21751	+ 334.12 €

Soit un total de 41 865.88 € arrondi à 42 000 €

En RI – chap 041

2031	+33 859.32 €
2032	+ 6 877.00 €
2033	+ 1 129.56 €

Soit un total de 41 865.88 € arrondi à 42000 €

Ces opérations s'équilibrent.

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté valide cette décision modificative.

7. Renouveau des conventions centre de gestion

7.1. Convention cadre - Délibération 2014-12-71

Le CDG 76 assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ou encore le fonctionnement des instances paritaires (CAP, CTP...)

Au-delà des missions obligatoires, le CDG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors ces missions sont proposées afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le CDG 76 propose ainsi une convention cadre permettant sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut le cas échéant, déclencher la ou les missions choisies à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et sécurité
- Toute autre mission proposée par le Centre de gestion.

La mise en œuvre du statut de la FPT étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du CDG 76.
- D'adhérer à la convention cadre de la médecine préventive
- Et d'autoriser le Président à signer les actes subséquents.
(convention adhésion médecine préventive, formulaires demande de mission, devis ...)

7.2. Contrat SOFCAP - Délibération 2014-12-72

- **La Communauté de communes du Moulin d'Ecalles** a, par la délibération du **18/12/2013**, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié;
- Le Centre de Gestion a communiqué à la **Communauté de communes du Moulin d'Ecalles** les résultats la concernant.
- La proposition est la suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFCAP

Durée du contrat : **4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015**

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,10%

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en Maladie ordinaire : 1,11%

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- **De valider la proposition ci-dessus**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**

8. Demande de subvention Association d'éducation populaire du Pays de Bray - Délibération 2014-12-73

Le dossier élaboré par l'association est présenté aux délégués.

- Mouvement d'éducation populaire qui propose aux jeunes filles et garçons un espace de vie qui réponde à leurs besoins pour les aider à grandir et à se responsabiliser ; siège de l'association à Forges les Eaux.
- Pas de montant précisé mais un budget prévisionnel 2015 qui établit à 4 000 € l'aide des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention à cette association car son action ne rentre pas dans le champ de compétences de la CCME.

9. Présentation du rapport –bilan de l'Ecole du musique du Moulin d'Ecalles (EMME)

Un document est distribué. Monsieur Carpentier, Vice Président en charge des services à la population, présente les éléments du rapport.

M. de Lamaze, Vice Président en charge de l'aménagement de l'espace, observe que l'association enregistre un résultat positif. Il s'interroge sur la possibilité pour la CCME de baisser d'autant sa subvention à l'EMME et à long terme de se désengager progressivement de notre contribution.

M. Molmy donne l'information que depuis 4 ans aucun investissement sur les instruments n'a été opéré et que ce résultat est déjà fléché pour permettre l'acquisition de nouveaux matériels.

10. Questions diverses

Monsieur de Lamaze, Vice Président en charge de l'aménagement de l'espace, souhaite faire un retour sur la réunion avec les hébergeurs du territoire qui a eu lieu ce jour.

- Présence d'une dizaine d'hébergeurs
- Un lien avec ces hébergeurs à établir ; ces derniers étaient satisfaits de l'initiative de la CCME
- La possibilité de passer d'une taxe de séjour au réel à une taxe de séjour au forfait a été abordée. Cette proposition a été plutôt bien acceptée. Elle nécessite un travail technique pour asseoir la décision et fera partie des éléments à prendre en compte dans le débat d'orientation budgétaire. Monsieur Chauvet, Président, indique que cette décision fera l'objet d'un vote en conseil communautaire. Il précise que les hébergeurs ont demandé « de l'action » et pour ce faire, il est nécessaire de disposer de moyens financiers et également d'assurer la transparence de l'utilisation de ces moyens vis-à-vis des prestataires touristiques.
Une réunion « retour » sera ensuite organisée avec les hébergeurs
- La question des sentiers de randonnées a également été soulevée. Un diagnostic est en cours de réalisation par les membres de la commission et permettra de lancer les marchés pour leur entretien et leur remise à niveau.
- Parallèlement, une réflexion s'engage sur une thématique et la labellisation des sentiers ; ce sujet est primordial pour la CCME car les hébergeurs ont confirmé que les randonnées apportaient de nombreux clients.
- La nécessité d'avoir un point d'accueil à Buchy

Plus généralement, Monsieur de Lamaze évoque :

- La nécessité de travailler avec nos voisins et notamment le parc de Clères, locomotive du tourisme sur le Pays.
- Il évoque l'état de fait qui nous amène à cotiser auprès de deux OTSI hors territoire de la CCME.
- Il informe que des subventions européennes peuvent être sollicitées sur la thématique sentiers de randonnées.

Monsieur Carpentier, Vice Président en charge des services à la population fait un retour sur la réunion LEADER à laquelle il a représenté la CCME. Le pays entre Seine et Bray s'engage en partenariat avec le Pays de Bray dans une candidature commune pour s'inscrire dans le programme des fonds européens LEADER. Le compte rendu de cette réunion est à disposition des élus. Le sujet sera abordé en conseil au fur et à mesure de l'avancée de la candidature.

La séance est levée à 20h45

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
Bosc Edeline	Denis LEBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
Buchy	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
Cailly	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
Catenay	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY		Jacques AMELEE	
Héronnelles	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
Longuerue	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
Pierreval	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
Rebets	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS		Christelle SCHOEGEL	
Vieux Manoir	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
Yquebeuf	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	